

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
**Conseil Municipal du 20 décembre 2018**

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	6
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 20 décembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 décembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLION – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

**ETAIENT EXCUSES**

Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à M. Jérôme TEXIER-BLOT) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Véronique CLEMENCEAU) - Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) – Mme Pascaline BANCHEREAU (donne pouvoir à Mme Maryline FERREIRA) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLION) –

**ETAIT ABSENT**

M. Christian BAYLE –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

**GARANTIE D'EMPRUNT AU CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE  
 EHPAD COS SAINTE MARTHE  
 MODIFICATION DES CONDITIONS DU PRET**

Le Centre d'Orientation Sociale (COS) est gestionnaire de l'EHPAD COS Sainte Marthe situé Place de l'Ancienne Halle à Cognac et a engagé en 2005 des travaux de rénovation de l'EHPAD pour lesquels il a contracté un emprunt auprès de la banque DEXIA qui a fait l'objet d'une garantie d'emprunt à 50% de la Ville de Cognac(délibération n°9 du 9 février 2005) et 50% du Département de la Charente.

Dans le cadre de la gestion active de sa dette, le bailleur a négocié le rachat du prêt par la Caisse d'Epargne, à des conditions plus intéressantes.

Pour valider le contrat de rachat, il convient que le garant (la Ville de Cognac) renouvelle son accord, dans les nouvelles conditions de prêts.

	Conditions initiales	Nouvelles conditions
Montant	2 000 000 €	
Capital restant dû (au 31/12/2018)		1 409 473,41 €
Quotité garantie par la Ville	50%	50%
Amortissement	Progressif	Progressif
Taux	Livret A + 1,50%	1,77%
Marge	1,00%	Sans objet
Dernière échéance	2035	2035

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**- ACCORDE sa garantie au prêt du COS SAINTE MARTHE dans les conditions décrites ci-dessus ;**

**- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Michel GOURINCHAS